

Décision

Générale

colonial

Décision n° 799 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 799

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
8 juillet 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de l'arrêté n° 32 en date du 9 janvier 1960 portant nomination pour l'année 1960 des assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel est ainsi modifié : Sont nommés assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pour l'année 1960 : Assesseur titulaire M. Bourhis, Chef du Service Météorologique, en remplacement de M. Duhautoy. Assesseur suppléant M. Lassays, Chef du Service de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, en remplacement de M. Goarin.